

RAPPORT DE VÉRIFICATION



OUEST UP
RUE SAINT ANNE DU GUELEN
ZA DU GRAND GUELEN
29000 QUIMPER

EQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Vérification générale périodique

Type d'équipement	Désignation	Marque	Immat. porteur // Libellé client	Lieu de vérif. Emp lacement	Nb Obs	Non vérifié	Mise à l'arrêt préconisée
Appareil de levage	Chariot élévateur à conducteur porté	STILL	7357	Atelier	0		

Adresse d'intervention :
OUEST UP
RUE SAINT ANNE DU GUELEN
ZA DU GRAND GUELEN
29000 QUIMPER

Mission réalisée le 28/10/26

Références SOCOTEC :
N° du rapport : 92420/26/4985
Date du rapport : 28/10/2026
N° d'affaire : 260192420000001
Désignation : OUEST UP - 7357
N° intervention : 92420261000000000889



Aucune observation

Références Client :
Site : 7357

2.1.3.0 - EDT789032

Agence Équipements Quimper

Pôle Eqts Bretagne - SOCOTEC EQUIPEMENTS - 6 Rue François Lemarie - 29000 QUIMPER
Tél. : (+33)2.98.90.37.37
Email : clients.eqts.bretagne@socotec.com
SOCOTEC EQUIPEMENTS - SAS au capital de 8.285.270 euros - 834 096 695 RCS Versailles
Siege social : Immeuble Mirabeau - 5 place des Freres Montgolfier
Guyancourt - CS 20732 - 78182 Saint Quentin-en-Yvelines Cedex - FRANCE - www.socotec.fr

Vérificateur : M ROUDAUT Xavier
Nombre de pages : 5



Accréditation SOCOTEC EQUIPEMENTS
n°3-1593
Liste des implantations et portée
disponibles sur www.cofrac.fr

COMPTE-RENDU DE FIN MISSION

En fin de mission, un compte-rendu verbal reprenant les informations essentielles de la vérification a été réalisé par l'intervenant SOCOTEC auprès de M. GUERCI Frédéric.

MODALITES DE LA VERIFICATION

Accompagnateur : M. GUERCI Frédéric

Le contrôle a été effectué conformément aux exigences réglementaires ou contractuelles :

- par l'examen visuel des parties accessibles ou rendues accessibles à la demande du vérificateur ;
- par des essais de fonctionnement ;
- par des essais en charge pour les appareils de levage.

La liste des points de vérification figure en annexe du présent rapport. La date mentionnée au regard de chaque observation correspond à la date de fin de l'intervention, quel que soit la durée de celle-ci. Elle est donnée à titre indicatif dans un objectif de suivi des observations déjà signalées.

VERIFICATION DE L'EQUIPEMENT

1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Chariot élévateur à conducteur porté
Constructeur / Marque	STILL
Type	RX 70-50
Numéro de série	517333F00087
N° ou repère client	7357
Année de fabrication	2015
Marquage	CE

2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Hauteur maxi de levage (m)	3,48
Configuration	Mât double / Conducteur porté (assis)
Source d'énergie	Thermique
Equipement de préhension ou de support de charge	Tablier à déplacement latéral (TDL) + Positionneur de fourches + Bras de fourche
Repère de l'équipement de préhension	Positionneur de fourches PHENIX ATTACHMENTS PZV45S DURWEN n°D2124295
Particularité(s) ou spécificité(s) / Equipement interchangeable	Fourches de longueur 1,6 m
Suspentes	2 chaînes à mailles jointives 6x6 (pas de 25,4 mm)
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	4460 kg / Centre de gravité : 0,5 m / Hauteur : 3,48 m 4100 kg / Centre de gravité : 0,6 m / Hauteur : 3,48 m 3790 kg / Centre de gravité : 0,7 m / Hauteur : 3,48 m

3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Surveillance de la pression hydraulique	Limiteur de pression général
Survitesse de descente de la charge	Limiteur de débit
Interdiction d'emploi des appareils mobiles aux personnes non autorisées	Système à clé amovible
Détecteur de présence du conducteur au poste de conduite	Détection par le poids du conducteur sur le siège pourvu d'un capteur et autorisant certains mouvements
Dispositif de retenue du conducteur sur son siège	Ceinture de sécurité ventrale
Frein de parking	Frein
Avertisseur(s)	Sonore
Avertisseur asservi au déplacement et/ou recul	Lumineux (feux à éclats) / Lumineux en recul

4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail
Périodicité réglementaire (mois)	6
Périodicité retenue par le client (mois)	Mission ponctuelle
Conditions de réalisation de la vérification	Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Documents mis à disposition de l'appareil adaptés à la vérification
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent
Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Charges et moyens de manutention mises à dispositions présentes
Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification	Conditions de sécurité adaptées à la vérification
Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Moyens d'accès présents adaptés à la vérification
Lieu de vérification / Emplacement	Atelier

5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	Essai avec une charge de 4100 kg
Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	Centre de gravité : 0,6 m Hauteur : 2 m

6. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défautuosité.

ANNEXE 1 : Liste des points de vérification des équipements de travail (EdT)

Les vérifications réalisées par SOCOTEC en sa qualité d'organisme tierce partie permettent de répondre aux exigences réglementaires prises en référence et rappelées pour chaque équipement dans le chapitre « Conditions particulières de vérification ».

La vérification a porté sur l'état de conservation et de fonctionnement des points suivants (1), dans la limite de la nature de l'équipement de travail et des dispositifs dont il est pourvu lors de la vérification.

Pour les appareils de levage, elle comporte des essais en charge dans la mesure où les conditions nécessaires de réalisation de ces essais sont réunies.

La vérification n'a pas porté sur l'état de conformité des équipements de travail.

Appareils de levage

Accès installés à demeure • Accès au(x) poste(s) de conduite • Accès au(x) support(s) de l'appareil • Autres accès pour entretien, vérification	Equipement hydraulique • Equipements hydrauliques • Liaisons et raccords • Niveaux - Pression • Filtres
Chemin de roulement - Supports • Voie de roulement, rails • Poteaux, corbeaux, potence, ancrages, fixations • Assise, scellement, appuis • Butoirs, amortisseurs • Ancrages, amarrage, haubanage • Mise à la terre de la voie	Equipement pneumatique • Equipements pneumatiques • Liaisons et raccords • Pression • Filtres - Echappements
Châssis - Ossature - Structure - Porteur • Assemblages, liaisons, fixations • Châssis - Porteur - Ossature – Structure – Poteaux/mâts • Mât(s), flèche, contre flèche • Plaques de dérive • Organes de roulement (pneumatiques, chenilles, galets ...) • Chasse-objets ou dispositif équivalent • Stabilisateurs et leurs dispositifs de maintien • Lests ou contrepoids	Equipement thermique • Moteur • Réservoir de carburant – Bouteille de gaz • Protection des éléments mobiles du moteur • Protection contre les brûlures (échappement, ...)
Mécanismes • Groupes motoréducteurs • Treuil • Systèmes vis/écrou • Systèmes pignon-crémaillère/couronne/chaîne • Système à ciseau(x) • Autres organes de transmission et d'accouplements • Freins des mouvements concourant au levage • Freins des mouvements horizontaux / translation / orientation • Autres freins (2) • Organes mobiles de transmission et leurs protections • Mécanisme de réglage d'assiette	Poste(s) de conduite • Implantation • Constitution, fixations, plancher • Protection contre les chutes de hauteur • Protection du conducteur (protège tête, toit, FOPS, ROPS, ...) • Protection contre les risques mécaniques • Plate-forme rabattable • Visibilité (vitres, essuie-glace, rétroviseurs, miroir, ...) • Extincteur en cabine ou sur l'appareil • Siège et ceinture de sécurité • Chauffage - Éclairage • Condamnation d'accès (clé, code)
Suspentes - Tambours - Poulies • Câbles – Chaînes – Sangles • Attaches – Points fixes – Boîte à coin • Tambours – Poulies – Tourteaux	Organes de service • Organe de mise en marche • Organe(s) d'arrêt général / au poste de travail / d'urgence • Organe de commande à action maintenue • Dispositif limitant l'utilisation aux personnes habilitées • Poste de dépannage ou de sauvetage • Commandes à distance • Autres organes de service (boutons poussoirs, ...)
Dispositifs de préhension et support de charge • Moufle – Crochet – Linget de sécurité • Fourche – Godet – Pince – Eperon – Potence – Grappin • Electroaimant, préhension par le vide (ventouses, ...) • Dispositif lié à la défaillance d'énergie • Support de charge • Habitacle, panier, nacelle • Autres dispositifs de préhension	Dispositifs d'alerte et de signalisation • Dispositifs de signalisation (voyants, afficheurs, ...) • Dispositifs d'alerte (visuels, sonore, ...)
Equipement électrique • Enveloppes (coffrets, armoires, boîtiers, ...) • Equipements électriques • Liaisons et raccords • Interconnexion des masses métalliques	Affichage et consignes • Affichage de la charge maximale utile (CMU) • Tableau des charges - Abaques • Avertissements - Consignes
	Dispositifs de sécurité • Se reporter aux dispositifs listés pour chaque appareil (2)
	Gestion des sources d'énergies • Dispositifs de séparation / dissipation
	Eclairage incorporé à l'appareil • Eclairage de la zone de travail et/ou de circulation routière

(1) La liste est donnée à titre indicatif et ne peut être retenue comme la liste exhaustive des points de vérification

(2) La nature de ces organes et dispositifs spécifiques est indiquée dans le descriptif de chaque équipement de travail vérifié.

CONDITIONS D'UTILISATION DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport, les documents et annexes qui s'y rapportent (le "Rapport") ont été préparés à l'usage strictement exclusif de notre Client et sont fournis conformément aux conditions énoncées dans le contrat conclu entre nous et le Client.

Les Rapports représentent les connaissances effectives de Socotec à la date des Rapports, préparés sur la base des informations disponibles et mises à la disposition de Socotec à cette date. Ces informations sont susceptibles de changer au fil du temps et peuvent par la suite se révéler inexactes ou incomplètes.

Socotec décline toute obligation impliquant de fournir une version mise à jour des Rapports pour intégrer toute information ou tout événement postérieur à la date dudit Rapport. Nous n'avons aucune obligation d'information en cas d'évolution réglementaire ou législative postérieure à la date de remise du Rapport.

Le Rapport et son contenu sont strictement confidentiels et ne peuvent être divulgués, communiqués, cédés ou invoqués par à un tiers autre que le Client et ses conseillers, dirigeants et employés directement impliqués. Aucune copie de ce Rapport ne doit être fournie à tout tiers non autorisé.

Le bénéfice de ce Rapport ne peut être cédé ou transféré. A cet égard, le présent Rapport ne peut être communiqué, présenté, copié, cité ou mentionné, en tout ou en partie, à un tiers, sans notre consentement écrit exprès et préalable.

Socotec est propriétaire des différents droits de propriété intellectuelle portant sur le Rapport et les éléments contenus et ce de quelque nature qu'ils soient (textes, descriptifs, schéma, photographies etc.) sans concession de licence. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un procédé quelconque lesquels sont interdits sauf accord préalable et exprès. Toute représentation et/ou reproduction non autorisée est passible des sanctions propres à la contrefaçon en application des dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle.